Modèle de rapport d’évaluation année 2

**Contexte**

**A quoi sert cet outil ?**

Cet outil permet au PO d’officialiser l’entretien d’évaluation de la direction stagiaire. Le PO met par écrit son avis sur le travail fourni par le/la directeur/directrice stagiaire et propose une mention au terme de cette seconde année d’exercice de la fonction. Si la première évaluation a débouché sur une mention « réservée », l’évaluation ne pourra plus être que favorable ou défavorable.

**Quand l’utiliser ?**

Entre le 9e et le 12e mois de la deuxième année d’exercice de la fonction pour rapporter officiellement l’entretien d’évaluation.

**Comment l’utiliser ?**

* Remplir les coordonnées du/de la directeur/directrice.
* Confirmer si celui-ci/celle-ci a procédé à son auto-évaluation.
* Compléter les tableaux « Evaluation des responsabilités et compétences exercées par la direction stagiaire » sur base des sources suivantes : la checklist des sources d’observation et le tableau des compétences inclus dans la lettre de mission.
* Sur base de l’évaluation, choisir une mention à attribuer au/à la directeur/directrice stagiaire (favorable/réservée/défavorable). Signer l’évaluation.
* Remettre le rapport au/à la directeur/directrice stagiaire pour qu’il/elle le lise, l’approuve ou non puis le signe.
* Prendre connaissance des remarques éventuelles avant validation finale par la signature du/ de la présidente de PO.
* Dans le cas d’une mention défavorable, possibilité de déposer un recours. La démarche est annexée au rapport d’évaluation.

**Coordonnées de la direction stagiaire**

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse courriel :

Matricule :

Nom et adresse de l’école :

Numéro FASE :

Niveau d’enseignement :

Type d’enseignement :

Réseau :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * Enseignement organisé par la FWB
 | * Enseignement officiel subventionné
 | * Enseignement libre confessionnel
 | * Enseignement libre non-confessionnel
 |

**Auto‐évaluation de la direction**

Fournie ?

* OUI
* NON

**Evaluation des responsabilités et compétences exercées par la direction stagiaire**

En référence à l’exécution de la lettre de mission, compte tenu du contexte global dans lequel est amené à évoluer la direction stagiaire et aux moyens mis à sa disposition.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Compétences attendues | Niveau de maîtrise attendu | Niveau de maîtrise observé par le PO | Commentaires et perspectives éventuelles |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
| **Mention d’évaluation attribuée le …. :*** Favorable
* Réservée1
* Défavorable

Par le Pouvoir OrganisateurLe président ou le(s) délégué(s)Date Signature |

1.Lorsque l'évaluation précédente a abouti à l'attribution de la mention « réservée », la mention attribuée lors de cette deuxième année de stage, est soit « favorable» soit « défavorable »

|  |
| --- |
| **Prise de connaissance de l’évaluation par la direction stagiaire effectuée le ……… :** * D’accord
* Pas d’accord pour les motifs suivants :

Date Signature |

|  |
| --- |
| **Prise de connaissance des éventuelles remarques et observations de la direction stagiaire, formulées en date du ………**Par le Pouvoir organisateur Le président ou son déléguéDate Signature |

**Démarche de recours**

*La direction stagiaire qui se voit attribuer une mention « défavorable » peut introduire par recommandé une réclamation écrite contre cette mention dans les dix jours de sa notification (soit le lendemain de la réception de la lettre recommandée soit à dater de la signature de l’accusé de réception lorsque la lettre est transmise de la main à la main) auprès de la chambre de recours compétente et ce conformément à l’article 33 §7 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et des directrices dans l’enseignement.*

Chambre de recours :…………………………..

Adresse de la Chambre de recours :…………………………………

|  |
| --- |
| **Cadre à remplir uniquement en cas de recours auprès de la chambre de recours**Date d’introduction du recours auprès de la Chambre de recours : ……………Date et avis de la Chambre de recours :Décision du Pouvoir organisateur suite à l’avis de la Chambre de recours : Par le Pouvoir organisateurLe président ou le(s) délégué(s) SignatureSignature de la direction stagiaire |

Vu pour être annexé à l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 août 2019 déterminant les modalités d'évaluation de la direction stagiaire et fixant les modèles de rapport d'évaluation.

Bruxelles, le 21 août 2019